

## Compte rendu de réunion du conseil municipal

*Séance du mardi 29 mars 2022*

Le **mardi 29 mars 2022** à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bourgvallées se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Samson de Bonfossé, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire de la commune de Bourgvallées, Claude JAVALET, le 23 mars 2022, conformément aux articles L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

1

Étaient présents : JAVALET Claude, LECLER Fabienne, CATHERINE Gabriel, DESHAYES Catherine, DESVAGES Serge, LÉBOUVIER Alain, GUIHENEUC Régine, ENGUERRAND Roger, BOULLOT Jean-Louis, BRIARD Marlène, COULLERAY Didier, LERENARD Jacky, BOUILLON Magali, GIRAULT Natacha, VILLAIN Laëtitia, LEREBOURS Marie-Astrid, LEVEZIEL Adeline, JAVALET Aurélie, HOREL-DELVILLE Chantal, HERVIEU Jean-Claude

Absents excusés : Grégory ASSELIN, Olivier GOULET donnant pouvoir à Jean-Claude HERVIEU, Christelle GAUTIER, LECOEUR Benjamin, ENÉE Jennifer, MARIE Romain, LIENARD Edwige

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de voix délibérantes : 21

Mme Marie-Astrid LEREBOURS a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

### *D-2022-019 : Validation du compte-rendu de la réunion du 22 février 2022*

Après la lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2022, les membres du conseil municipal l'adoptent par 21 voix pour, 0 abstention.

### *D-2022-020- Attribution des subventions aux associations, au Fond d'action en faveur des Ukrainiens.*

Après avoir étudié le montant des subventions accordées aux associations en 2021, le conseil municipal sur proposition de la commission finances, décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2022 :

Proposition de subventions pour l'année 2022

Proposition de subventions pour l'année 2022

	GOURFALEUR	LA MANCELLIERE	SAINT SAMSON	SAINT ROMPHAIRE	SOULLES	MESNIL HERMAN
APE de Saint Samson			800 €			
Association « croqueurs de pommes »			20 €			
Association saint Jean (La Mancellière)			170 €			
Comité de jumelage (St Romphaire)			205 €			
La Samsonnaise			575 €			
Les bielles du pont Hain			160 €			
Paroisse Ste Marie			100 €			
Union des commerçants de Bourgvallées			250 €			
secours catholique			250 €			
Animathèque			800 €			
Un monde tout est poupée			150 €			
Club Tennis						
ACPG CATM						
Club de l'amitié (anciens)	260 €	170 €	230 €	205 €	105 €	115 €
Comité des fêtes	370 €	170 €	250 €	205 €	660 €	150 €
<i>Comité des fêtes - location tables</i>						
<i>Comité des fêtes - section musique</i>			250 €			
Gymnastique volontaire			160 €		105 €	
Société de chasse		170 €	160 €		105 €	
<b>TOTAL</b>			<b>7 320,00 €</b>			

FACECO : Fond d'action extérieure des collectivités territoriales	Action Ukraine : 1 € par habitant soit un total de	3 315 €
---	--	---------

Pour les anciens combattants, la commune prend en charge les gerbes, et les frais de fêtes et cérémonies.

En 2023, chaque association devra fournir son bilan et présenter à la commune les projets prévus. Le festival des bords de Vire, avec des animations culturelles du pont de Condé sur vire à Gourfaleur, aura lieu du 1<sup>er</sup> juin au 18 juin 2022. Quatre structures vont être construites (usine LMSV, aire de jeux de Gourfaleur, sur le Pont de vire, l'ancienne écluse d'Aubigny).

L'association organisatrice demande **1000 € et 4 socles en béton** (participation de l'Agglo, Condé/vire, Bourgvallées). Cette participation est conditionnée à la programmation effective du festival.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

*Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)*

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités,

VU les statuts du SDEM50 ratifiés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 et notamment l'article 3.3 habilitant le SDEM50 à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et l'article 5-2 portant sur les modalités du transfert de cette compétence,

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment l'article 68 proposant aux collectivités compétentes en création et entretien de bornes de recharge de réaliser un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques qui définit géographiquement les infrastructures nécessaires, la planification de leur mise en œuvre et les financements associés dans le but d'apporter une offre suffisante sur le territoire,

VU l'article R. 353-5-1 du code de l'énergie précisant que le schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables est réalisé par une autorité organisatrice de la mobilité ou une autorité organisatrice de la distribution d'électricité compétente dans la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, pour ses membres qui lui ont transféré la compétence création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques,

CONSIDERANT que la commune est adhérente au SDEM50 pour la compétence autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

**CONSIDERANT que le SDEM50 est compétent pour la création et l'entretien d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et qu'à ce titre le SDEM50 propose la réalisation d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques pour ses membres lui ayant transféré cette compétence,**

CONSIDERANT que la commune manifeste son intérêt à intégrer la démarche de schéma directeur,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article 5-2 des statuts du SDEM50, le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » suppose les délibérations concordantes du SDEM50 et de la commune ;

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SDEM50 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Compte tenu que le bourg de Saint-Romphaire est traversé par la RD 28 (route Saint-lô-Tessy Bocage),

Compte tenu que la commune souhaite profiter de la réalisation du Parvis de la future mairie-Pôle des services, pour prévoir l'installation d'une borne de recharge devant la mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé, bourg traversé par la RD 999 (itinéraire Saint-lô-Villedieu), le conseil municipal souhaite que soit **inscrit dans ce schéma directeur** une borne de recharge (avec plusieurs prises de recharge) dans chaque commune historique suivante :

- **Saint-Samson-de-Bonfossé**
- **Saint-Romphaire**

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité

#### D-2022-022 Participation frais de fonctionnement scolaire pour un enfant en dispositif ULIS à Tessy Bocage

M. Le Maire informe que Tessy-Bocage a délibéré le 1<sup>er</sup> mars 2022 pour demander pour les enfants, domiciliés sur les communes extérieures dont Bourgvallées, bénéficiant du dispositif ULIS (Unités localisées d'inclusion scolaire) une participation par enfant scolarisé en primaire la somme de 385.34 €.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention avec la commune de Tessy-Bocage et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### D-2022-023- Organisation des bureaux de vote.

Le conseil municipal, informé que le bureau de vote est composé de 4 membres (1 président, 2 assesseurs, et un secrétaire) s'organise pour assurer les bureaux de vote du 10 et 24 avril 2022 en vue des élections présidentielles. Le bureau de vote ouvre à 8 heures et ferme à **19 heures**. Pour le 1<sup>er</sup> tour, le maire délégué de Saint-Samson-de-Bonfossé a acheté les repas aux anciens combattants.

Roger ENGUERREND se charge de commander les repas au restaurant « Au fil de l'eau » pour les 5 autres communes déléguées

#### D-2022-024 Mise à disposition du personnel et du matériel pour l'entretien des terrains de football (5 terrains)

M. Le Maire rappelle que le 14 décembre 2021, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la signature des conventions de mise à disposition de services avec Saint-Lô agglomération pour les thèmes suivants :

##### **Enfance-jeunesse**

##### **Petite Enfance**

##### **Assainissement**

Le 14 décembre 2021, le conseil n'avait pas délibéré car la mise à disposition du personnel et du matériel pour l'entretien des **terrains de football** (5 terrains) était en cours de négociation avec les services de Saint-Lô agglomération.

M. le maire invite le conseil municipal à approuver la proposition à hauteur de 18 888 €.

Commune BOURGVALLEES

Nombre d'heure Total Commune	787
Coût horaire	24,00 €
Coût total annuel TTC	18 888,00 €

Equipements sportifs Extérieurs			
	Stade de GOURFALEUR	Stade de SAINT ROMPHAIRE	Stade de SAINT SAMSON
	Volume horaire annuel	Volume horaire annuel	Volume horaire annuel
<b>Vestiaires-douches-sanitaires-circulation</b>			
2 vestiaires + 1			
4 vestiaires + 2			
Sanitaires indépendants			
Espaces de circulation - locaux de rangement			
<b>Tribunes</b>			
Balayage/aspiration - lavage			
<b>Stade</b>			
<b>Entretien des terrains</b>			
Terrain d'honneur	146		146
Terrain annexe	74	74	74
Terrain annexe à 8			
Gazonnière			
Gestion de l'arrosage	16	16	16
Traçage du terrain			
Entretien des autres espaces verts (arbres, haies...)	90	45	90
<b>Total</b>	<b>326</b>	<b>135</b>	<b>326</b>

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer la convention pour l'entretien des équipements sportifs et toutes les pièces afférentes à la présente décision.

*D-2022-025 choix du contrôleur technique, du coordonnateur SPS et de l'entreprise chargée de l'étude de sol pour le projet de Mairie-Pôle des services.*

Dans le cadre du projet de réhabilitation du presbytère en Mairie-Pôle des services, M. Le Maire informe qu'il a consulté plusieurs entreprises pour le projet cité en objet :

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité, et retient les entreprises :

- Fondasol pour un montant ht de 3495 € pour l'étude de sol géotechnique
- Socotec pour un montant ht de 3996 € pour le contrôle technique
- Mesnil system pour un montant ht de 3 735 € pour la coordination S.P.S (Sécurité, et protection de la santé).

#### D-2022-026 Présentation du contrat de pôle des services avec le Département de la Manche

M. Le Maire présente le contrat de pôle des services au conseil municipal

#### Questions Diverses

L'inauguration de l'Espace Bourgvallées est prévue **le 13 mai 2022 à 18 heures.**

En face de la salle des fêtes de Soulles, un pétitionnaire se propose d'acheter le terrain communal.

Le projet va être étudié

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le 12 avril 2022

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24min

JVALET	Claude		COULLERAY	Didier	
LECLER	Fabienne		LERENARD	Jacky	
CATHERINE	Gabriel		BOUILLON	Magali	
DESHAYES	Catherine		ASSELIN	Grégory	
GOULET	Olivier		GIRAULT	Natacha	
DESVAGES	Serge		MARIE	Romain	
LEBOUVIER	Alain		VILLAIN	Laëtitia	
GUIHENEUC	Régine		LEREBOURS	Marie-Astrid	

ENGUERRAND	Roger		LEVEZIEL	Adeline	
BOULLOT	Jean-Louis		ENÉE	Jennifer	
LIENARD	Edwige		LECOEUR	Benjamin	
BRIARD	Marlène		JVALET	Aurélie	
GAUTIER	Christelle		HOREL- DELVILLE	Chantal	
			HERVIEU	Jean-Claude	